

Fin 2015, 1,95 million de foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) socle, soit 2,5 % de plus qu'en 2014 et 15,3 % de plus qu'en 2012. La répartition géographique des allocataires du RSA socle est hétérogène et fortement liée à celle du chômage. Parmi les allocataires du RSA socle, 12 % perçoivent le RSA socle majoré.

Le RSA socle s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire, qu'elles aient un emploi (RSA socle + activité) ou non (RSA socle seul)¹. Il peut être majoré pour les personnes élevant seules de jeunes enfants.

Le ralentissement de la croissance des effectifs se confirme en 2015

Au 31 décembre 2015, 1,95 million de foyers bénéficient du RSA socle en France. Avec les conjoints et les enfants à charge, 4,01 millions de personnes sont ainsi couvertes par le RSA socle, soit 6,0 % de la population française. Parmi les allocataires, 84 % sont sans emploi au cours des trois derniers mois et perçoivent le RSA socle seul. Les autres ont de faibles revenus d'activité et relèvent à la fois du RSA socle et du RSA activité.

98 % des bénéficiaires (allocataires et conjoints) du RSA socle, soit 2,19 millions de personnes, n'ont pas eu d'emploi ou ont eu des revenus d'activité inférieurs à 500 euros en moyenne mensuelle durant les trois derniers mois et sont donc soumis aux droits et devoirs².

Le ralentissement de la croissance des effectifs du RSA socle constaté en 2014 (+4,8 %, après +7,4 % en 2013 et +6,2 % en 2012) se confirme et s'accroît en 2015 (+2,5 %) [graphique]. Cette décélération concerne uniquement le RSA socle seul (+1,4 % en 2015 contre +7,1 % en 2013), alors que la croissance des effectifs du RSA socle + activité reste toujours

très soutenue en 2015 (+8,6 % contre +9,4 % en 2013). Depuis fin 2012, le nombre d'allocataires du RSA socle a augmenté de 15,3 % (dont 2,3 points³ de pourcentage grâce aux trois revalorisations de septembre 2013, 2014 et 2015⁴).

Le nombre d'allocataires (y compris de l'allocation de parent isolé -API- et du revenu minimum d'insertion -RMI-, prestations auxquelles se substituent le RSA) n'a cessé de croître depuis 2009. Son évolution est liée en partie à celle de la situation du marché du travail, parfois avec un certain retard. Les effectifs ont tout d'abord très fortement augmenté de fin 2008 à fin 2009 (+10,5 %), à cause de la sévérité de la crise économique. La nouvelle dégradation nette du marché du travail entre fin 2011 et fin 2013 (avec +459 000 demandeurs d'emploi de catégorie A en France métropolitaine) a été l'occasion d'une nouvelle phase de hausse élevée (+14,0 % en deux ans). La moindre détérioration, voire la légère amélioration, du marché du travail depuis la fin 2013 explique en partie le ralentissement de la croissance des effectifs du RSA socle.

Une répartition départementale des allocataires du RSA socle liée à celle du chômage

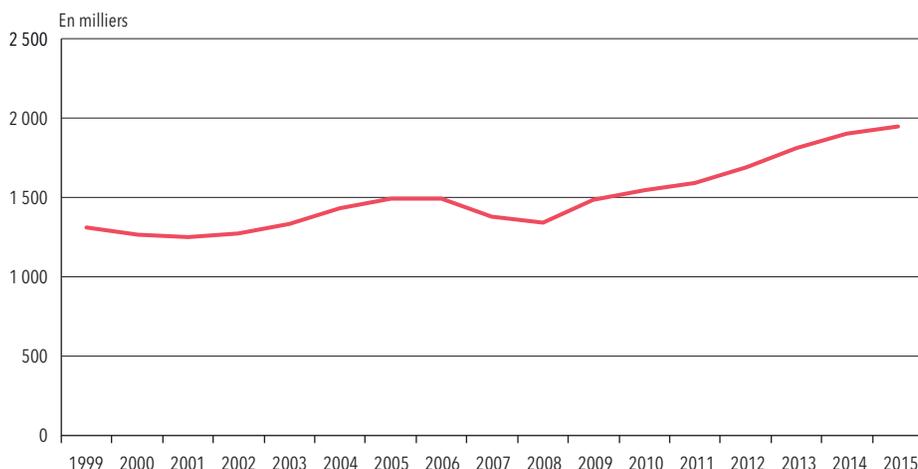
Au total, fin 2015, les allocataires du RSA socle représentent 4,6 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Leur répartition départementale confirme le lien étroit entre minimum d'insertion et chômage.

1. Voir fiche 19. Le RSA activité a été supprimé au 1^{er} janvier 2016 ; le RSA socle devient donc le RSA à partir de 2016.

2. *Ibid.*

3. Données CNAF, calcul DREES.

4. La revalorisation du montant forfaitaire du RSA augmente le plafond de ressources pour bénéficier du RSA socle, ce qui accroît mécaniquement le nombre d'allocataires.

Graphique Évolution du nombre d'allocataires du RMI, de l'API et du RSA socle, depuis 1999

Champ > Effectifs en France, au 31 décembre de chaque année.

Sources > CNAF, MSA.

Le coefficient de corrélation entre la part d'allocataires du RSA socle dans un département et le taux de chômage s'établit ainsi à 0,94. Sur le territoire métropolitain, le taux d'allocataires du RSA socle est supérieur à la moyenne (4,3 %) dans quasiment tous les départements où le taux de chômage dépasse 10 %. Il est notamment supérieur à 6 % lorsque le taux de chômage dépasse 12 %. C'est le cas dans certains départements du pourtour méditerranéen (Gard, Pyrénées-Orientales, Aude, Bouches-du-Rhône, Hérault), dans plusieurs départements du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Ardennes) et en Seine-Saint-Denis (carte).

La proportion d'allocataires est très élevée dans les DROM (hors Mayotte), où elle représente 15,6 % de la population âgée de 15 à 64 ans (encadré 1).

Le RSA socle non majoré représente 88 % des allocataires du RSA socle

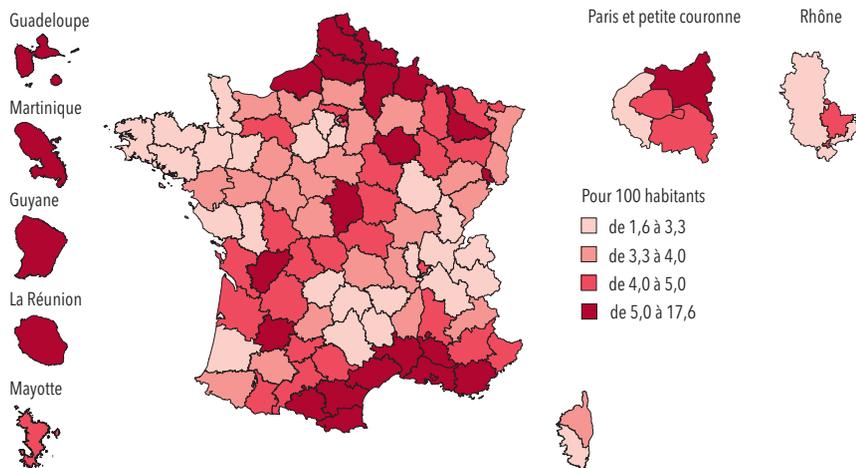
Parmi les 1,95 million de foyers qui bénéficient du RSA socle en France au 31 décembre 2015, 1,70 million (88 %) perçoivent le RSA socle non majoré, soit 2,8 % de plus qu'à la fin 2014 (tableau). Parmi eux, 1,42 million (83 %) n'ont pas d'emploi et reçoivent le RSA socle seul. Les 17 % restants perçoivent, en plus, le RSA activité.

59 % des allocataires sont des personnes seules et 24 % des foyers allocataires sont des familles monoparentales. Les couples avec ou sans enfant(s) sont minoritaires. La moitié des bénéficiaires sont des femmes (49 %).

Parmi les allocataires en activité (RSA socle + activité non majoré), les personnes isolées sans enfant à charge constituent également le groupe principal, mais de manière moins marquée (44 %), et les couples sans enfant représentent 5 % des foyers. Les femmes sont plus présentes parmi les allocataires en activité (57 %).

Compte tenu de la condition d'âge minimum pour les personnes sans enfant et de la possibilité de bénéficier des prestations vieillesse dès l'âge minimal légal de départ à la retraite, la plupart des allocataires du RSA socle non majoré (91 %) ont entre 25 et 59 ans en 2015. Par rapport à la population française de cette tranche d'âge, ils sont surreprésentés parmi les 25-29 ans (20 % des allocataires de 25 à 59 ans).

Fin 2015, les allocataires du RSA socle non majoré représentent 4,1 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,26 millions de personnes sont couvertes par ce minimum social, soit 4,9 % de la population française. 66 % des allocataires du RSA socle non majoré

Carte Part d'allocataires du RSA socle fin 2015 parmi la population âgée de 15 à 64 ans

Note > Les départements sont répartis par quartiles selon la valeur de la part d'allocataires (chaque catégorie regroupe 25 % des départements).

Lecture > En France, on compte en moyenne 4,6 allocataires du RSA socle pour 100 habitants âgés de 15 à 64 ans.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte).

Sources > CNAF ; MSA ; INSEE, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2016 (résultats arrêtés fin 2016).

Encadré La situation dans les DROM

Le RSA a remplacé le RMI et l'API le 1^{er} janvier 2011 dans les DROM. Il est également en vigueur à Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2012. Au 31 décembre 2015, 211 300 foyers bénéficient du RSA socle dans les DROM (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy), soit une augmentation de 1,6 % par rapport à fin 2014.

En prenant en compte les conjoints et les enfants à charge des allocataires, 477 900 personnes sont couvertes par le RSA socle dans les DROM, soit 22 % de la population. Cette part est inchangée depuis 2014.

perçoivent le RSA depuis plus de deux ans et 38 % depuis plus de cinq ans.

Les allocataires du RSA socle majoré sont presque exclusivement des femmes

Au 31 décembre 2015, 242 000 foyers bénéficient du RSA socle majoré. Ses effectifs restent stables par rapport à 2014 (+0,3 %). Ils représentent 12 % des allocataires du RSA en France. Parmi eux, 89 % n'ont pas d'emploi et perçoivent le RSA socle seul.

La quasi-totalité des allocataires du RSA socle majoré sont des femmes (96 %). Une femme sur deux a plus d'un enfant à charge.

En raison de sa spécificité et de l'absence de condition d'âge, le RSA socle majoré compte davantage

de jeunes que le RSA non majoré : 27 % des bénéficiaires ont moins de 25 ans.

Fin 2015, les allocataires de ce minimum social représentent 0,6 % de la population âgée de 15 à 64 ans résidant en France. En tenant compte des personnes à charge, 720 700 personnes sont couvertes par le RSA socle majoré, fin 2015, soit 1,1 % de la population française.

Confrontés à certaines difficultés, notamment l'absence ou le coût élevé d'un mode de garde, les bénéficiaires du RSA socle majoré sont plus éloignés du marché du travail. Seulement 31 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi, contre 44 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré. ■

Tableau Caractéristiques des foyers allocataires du RSA socle majoré et non majoré fin 2015

En %

Caractéristiques	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	Total RSA socle	Ensemble de la population de 15 à 64 ans
Effectifs	1 703 900	242 000	1 945 900	40 934 600
Sexe¹				
Femmes	49	96	54	51
Hommes	51	4	46	49
Situation familiale²				
Isolé sans personne à charge	59	femme enceinte : 4 femme avec un enfant : 38	52	30
Isolé avec personne(s) à charge	24	femme avec plus d'un enfant : 55 homme avec un enfant : 2 homme avec plus d'un enfant : 1	33	12
Couple sans personne à charge	3		3	20
Couple avec personne(s) à charge	14		12	38
Âge				
Moins de 25 ans	3	27	6	18
25 à 29 ans	18	24	19	9
30 à 39 ans	28	33	29	20
40 à 49 ans	25	13	23	22
50 à 59 ans	20	3	17	21
60 ans ou plus	6	0	6	10
Ancienneté dans le dispositif³				
Moins de 6 mois	10	15	11	
6 mois à 1 an	9	14	9	
1 an à moins de 2 ans	15	17	15	
2 ans à moins de 5 ans	28	29	28	
5 ans à moins de 10 ans	24	21	24	
10 ans ou plus	14	4	13	
Inscrits à Pôle emploi¹	44	31	42	

1. La répartition par sexe et la part d'inscrits à Pôle emploi sont calculées sur le champ des bénéficiaires (allocataires et éventuels conjoints).

2. En population générale, la répartition par situation familiale a été calculée au niveau du ménage, sans tenir compte des ménages complexes.

3. Selon la date d'ouverture des droits en tenant compte de l'ancienneté dans le RMI ou l'API.

Note > L'ancienneté est calculée à compter de la dernière entrée dans le RSA. En cas de suspension du dispositif inférieure à 4 mois, le dossier n'est pas clôturé et l'ancienneté est conservée.

Champ > France ; population générale : ménages ordinaires en France (hors Mayotte) dont la personne de référence est âgée de 15 à 64 ans.

Sources > CNAF et MSA pour les effectifs ; CNAF pour les répartitions (98,7 % des allocataires du RSA socle relèvent des CAF) ; DREES (ENIACRAMS) pour le taux d'inscription à Pôle emploi ; INSEE, enquête Emploi 2015, pour les caractéristiques de la population générale.

Pour en savoir plus

> Cabannes P.-Y., Richet-Mastain L. (dir.), 2017, Minima sociaux et prestations sociales, DREES, coll. Panorama-social, à paraître.

> D'Isanto A., Reduron V., 2016, « La croissance du nombre d'allocataires du RSA diminue mais reste élevée », DREES, *Études et Résultats*, n° 956, mars.